Avis public



bâtiment de 7 logements.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA17 210176 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003) afin de démolir une maison unifamiliale située au 380, rue Willibrord et construire un bâtiment de 3 étages et de 7 logements sur le lot 1 183 589.

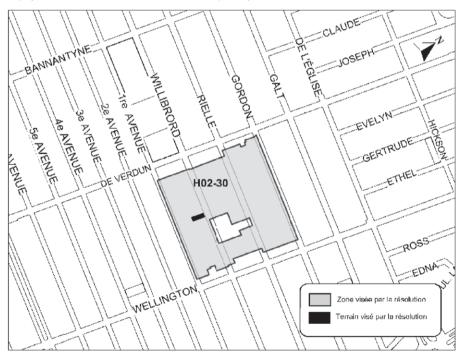
AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux personnes intéressées que suite à l'adoption d'un premier projet de résolution, à la séance du 27 juin 2017, le conseil d'arrondissement de Verdun tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 29 août 2017 à 18h00 dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en

Démolir une maison unifamiliale Construire un bâtiment de 3 étages et de 7 logements

l'arrondissement de Verdun.

Le projet est étudié en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003) car il déroge à la largeur minimale du terrain et à la largeur minimale du bâtiment prescrites à la grille des usages et normes H02 30. Il déroge aussi quant au nombre maximal de logements de 6 pour l'usage h3 « habitation multiplex » prescrit à la grille des usages et normes H02-30. Finalement, il y déroge aux articles 156, 158, 159, 160 et 160.1 du Règlement de zonage (1700), traitant des règles d'harmonie architecturale. La résolution inclut les nouvelles normes et critères quant à l'implantation du nouveau

Ce projet de résolution concerne la zone identifiée au plan ci-joint :



Lors de cette assemblée publique de consultation, Monsieur le maire, ou tout autre membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce suiet.

Le premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et est disponible pour consultation au bureau 104 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal, située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Montréal, arrondissement de Verdun

17 août 2017

La directrice du Bureau d'arrondissement et secrétaire d'arrondissement Caroline Fisette, OMA